



Arrêté du **22 NOV. 2023**

portant nomination au Conseil d'Administration de l'Établissement public du Marais poitevin

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet coordonnateur des actions de l'État pour le Marais poitevin,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'honneur,**

VU les articles R213-49-9 et suivants du code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment les articles 39, 66 et 69 ;

VU le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 7 juillet 2022 portant désignation d'un préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour le Marais poitevin ;

CONSIDÉRANT les désignations effectuées par les collectivités concernées ;

CONSIDÉRANT les désignations effectuées par les organismes habilités à cet effet ;

CONSIDÉRANT le choix des personnes qualifiées effectué par le ministre chargé de l'environnement ;

ARRÊTE

Article premier

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin :

- En qualité de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Conseil régional de la région Pays de la Loire

M. Ludovic HOCBON

Conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine

M. Guillaume RIOU

Conseil départemental de Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

Conseil départemental de Charente-Maritime

M. Jean-Pierre SERVANT

Commission locale de l'eau du SAGE du Lay

M. James GANDRIEAU

Commission locale de l'eau du SAGE de la Vendée

M. Stéphane BOULARD

Commission locale de l'eau du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin

M. Elmano MARTINS

Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise

Mme Séverine VACHON

- En qualité de représentants des usagers et des organismes intéressés :

Activités agricoles de Vendée

M. Eric PORCHER

Activités agricoles des Deux-Sèvres

M. Denis MOUSSEAU

Activités agricoles de Charente-Maritime

M. Luc SERVANT

Coordination pour la Défense du Marais poitevin

M. François-Marie PELLERIN

Ligue pour la Protection des Oiseaux
M. Jean-Pierre GUERET

Poitou-Charentes Nature
M. Patrick PICAUD

FNE Pays de la Loire
M. Yves LE QUELLEC

Conchyliculteurs
M. Yannick MARIONNEAU

Commission consultative sur les niveaux d'eau
M. Philippe NEAU
M. Dominique GATINEAU

Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique
M. Jean-Michel GRIGNON

- **En qualité de personnes qualifiées :**

INRAE
Mme Lilia MZALI

OFB
M. Emmanuel JOYEUX

CNRS
Mme Anne BONIS

BRGM
M. Jean-Christophe AUDRU

- **En qualité de représentant du personnel de l'EPMP :**
M. Yoann LE ROY

Article deux : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le préfet de Région

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Étienne GUYOT.

Étienne GUYOT